

Fédération Nationale des Infirmiers



Madame **Marisol TOURAINE**

Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris, le 23 janvier 2017

Objet

Conséquences de l'avis de la commission de la transparence du 6 avril 2016

Madame la Ministre,

Le Comité Européen des médicaments à usage humain (CHMP) a demandé, pour des raisons de toxicité la suppression du solvant à base d'alcool benzylique dans la délivrance du CLAMOXYL 1g IM/IV.

L'alcool benzylique constituait jusqu'alors le solvant qui permettait la préparation extemporanée de l'injection. Cette demande a été suivie d'un avis positif de la commission de la transparence (Haute Autorité de Santé) au mois d'avril dernier. Le Clamoxyl 1g injectable par voie IM ou IV est actuellement délivré sans solvant.

Depuis le mois d'octobre dernier, de nombreuses infirmières et infirmiers libéraux appelés par leurs patients pour un traitement par Clamoxyl IM ou IV se sont heurtés à cette situation ubuesque dans laquelle une injection à préparer est prescrite sans solvant, elles ne disposent que de la poudre d'amoxicilline.

Le Vidal indique clairement que par voie IM, la dissolution doit être réalisée (sur la base de 1 g d'amoxicilline) par 5 mL d'eau pour préparation injectable (EPPI), 20 mL pour la voie IV. Or la réglementation et les jurisprudences sont claires, il est illégal, pour des infirmières, d'injecter tout produit qui n'aurait pas fait l'objet d'une prescription médicale qualitative et quantitative, ceci est vrai même pour l'eau !

En conséquence, les infirmières et infirmiers qui utiliseraient de l'EPPI sans prescription s'exposent en cas de problèmes à des poursuites pour exercice illégal de la médecine !!

Dans un contexte d'engorgement des cabinets médicaux, est-il raisonnable d'encombrer les médecins généralistes pour des prescriptions d'EPPI ? Ne serait-il pas plus judicieux d'imposer au laboratoire fabriquant la délivrance du produit avec le-solvant approprié ?

.../...

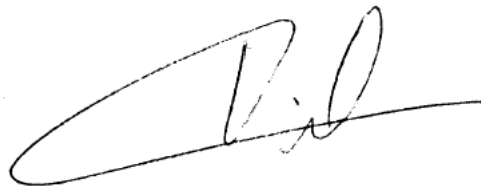
Fédération Nationale des Infirmiers

Nous connaissons, Madame la Ministre, votre attachement à la sécurité des soins et au bon fonctionnement du système de santé, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'éclaircir cette situation en nous informant de vos projets ou en nous dirigeant vers la personne de votre choix, ceci, afin que nous puissions en informer la profession.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Tisserand

Président de la FNI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Tisserand', written over a horizontal line.

Copie

Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de la DGOS

Monsieur Didier BORNICHE, Président de l'Ordre des Infirmiers

Docteur Patrick BOUET, Président de l'Ordre des Médecins